



Appel à la mobilisation à partir du 5 décembre contre le Projet de réforme des retraites : Les enseignant.es d'EPS très concerné.es !

Retraite – Salaire – pénibilité même combat !

Le président Macron et son gouvernement entendent imposer une réforme des retraites qui entraînerait une rupture structurelle par rapport aux régimes solidaires de répartitions qui échappent aux appétits financiers privés de toutes sortes. Cette réforme aggravera fondamentalement la situation avec une baisse généralisée des pensions d'une grande majorité de travailleurs, de tous les fonctionnaires et particulièrement les enseignant.es (discours de Rodez) et notamment les femmes.

Les enseignant.es d'EPS concernés par la réforme de façon spécifique :

Pénibilité,

Le métier d'enseignant d'EPS s'avère être l'un des plus exposés à l'éducation nationale du fait des conditions d'exercice (équipements insuffisants et inadaptés, sollicitation élevée du corps dans l'exercice de notre mission pour assurer la sécurité des élèves, exposition au froid, aux fortes chaleurs, pression liée aux dimensions sécuritaires...). Ainsi les enseignants d'EPS sont usés car le corps est l'outil de travail central¹, raison pour laquelle ils détiennent le record de pathologies liées à l'exercice du métier et qui faisaient d'eux les premiers utilisateurs de la disposition de Cessation Progressive d'Activité quand elle existait.

Pénibilité amplifiée par les réformes sur le système éducatif et dans la fonction publique révélateurs d'un autre projet de société.

Temps de travail et rémunération :

Les enseignant.es d'EPS sont parmi ceux qui disposent d'obligations réglementaires de service les plus élevées du 2nd degré. De ce fait leur rémunération est minorée par rapport aux autres personnels puisque pour un salaire égal à échelon égal, ils effectuent plus d'heures. Ils sont également pénalisés sur le montant de l'HSA qui leur est imposée. Ils sont exclus de certaines dispositions accordées aux autres personnels en 2014 à l'occasion des chantiers « métiers ». C'est donc une discrimination.

Le SNEP-FSU², avec l'intersyndicale public-privé, appelle la profession à :

- Être tous en grève le 5 Décembre

- Organiser sur tous les lieux de travail des réunions d'information (anticiper des heures d'informations syndicales avant le 5/12/2019 avec nos partenaires syndicaux)
- Débattre dans les établissements des suites à donner au 5 Décembre pour obtenir le retrait du projet de réforme des retraites...

Par ailleurs nous vous invitons à visionner ce lien vidéo sur discours de Rodez entre autres...

https://www.youtube.com/watch?v=2_54nh6DZcE&feature=youtu.be

¹ Dominique Cau-Bareille, « Dossier : santé, pénibilité, fin de carrière », SNEP-FSU, 2017.

² Le SNEP-FSU revendique le maintien du code des pensions actuel mais aussi le retour de la CPA dès 55 ans, des améliorations de l'existant pour garantir à chacun de partir à la retraite à taux plein dès 60 ans. Prise en compte des années d'études...